

CREATION D'UNE MICRO ENTREPRISE ENTREPRISE INDIVIDUELLE - EIRL OU REPRISE D'ACTIVITE

Formulaire

- Formulaire de déclaration de création d'une personne physique micro entrepreneur
- Formulaire de déclaration de création d'une personne physique P0 sauf micro entrepreneur
- Le cas échéant, intercalaire spécifique pour l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (PEIRL)
- Le cas échéant, formulaire de déclaration relative au(x) nom(s) de domaine du ou des site(s) internet (NDI)

Pièces justificatives

POUR L'EXPLOITANT INDIVIDUEL

- Personne physique :
 - Une déclaration sur l'honneur de non condamnation pénale avec filiation.
 - Nationalité :
 - Française : Une copie de la carte nationale d'identité (recto/verso) ou du passeport, en cours de validité. A défaut un extrait original d'acte de naissance de moins de 3 mois ou l'attestation de demande de renouvellement de la pièce d'identité avec la copie de la pièce périmée.
 - Etrangère : Une copie recto/verso de la carte de résident de 10 ans ou du titre de séjour autorisant l'activité au domicile actuel (sauf ressortissant CEE ou OCDE qui fournissent la copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité).
 - Si l'exploitant est marié sous le régime de la communauté légale :
 - Un exemplaire signé en original de la déclaration du commerçant

POUR L'ADRESSE DE L'ENTREPRISE

- Création :
 - Siège social au domicile :
 - Une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de l'exploitant (facture EDF, quittance de loyer, taxe foncière ou d'habitation...) ou, si l'exploitant est hébergé, une attestation d'hébergement signée en original, une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de la personne qui l'héberge et une copie de sa pièce d'identité en cours de validité
 - Si l'exploitant est une personne sans domicile stable :
 - Une copie de l'attestation de domiciliation délivrée par un CCAS ou un organisme de domiciliation sociale, en cours de validité

- Siège dans un local commercial ou dans une entreprise de domiciliation :
 - Une copie du bail commercial, signé des deux parties, au nom de la société ou un contrat de sous-location ainsi qu'une copie du bail initial et/ou une autorisation du propriétaire
 - une copie du contrat de domiciliation.
- Achat de fonds de commerce :
 - Une copie de l'acte d'acquisition du fonds de commerce portant mention de l'enregistrement aux impôts ainsi qu'une copie du bail commercial, signé des deux parties, si la cession de droit au bail n'apparaît pas dans l'acte d'acquisition.
 - Un journal d'annonces légales contenant l'avis de cession du fonds ou une copie de la demande d'insertion contenant le texte complet ainsi que le cachet du journal et la date de parution.
- Location-gérance du fonds :
 - Une copie du contrat de location-gérance (portant mention de l'enregistrement aux impôts pour les contrats à durée illimitée) ainsi qu'une copie du bail commercial si la jouissance du droit au bail n'apparaît pas dans le contrat de location-gérance.
 - Un journal d'annonces légales contenant l'avis de location gérance du fonds ou une copie de la demande d'insertion contenant le texte complet ainsi que le cachet du journal et la date de parution.

AUTRES PIÈCES

En cas de présence d'un conjoint/partenaire pacsé collaborateur

- Un exemplaire original de l'attestation du conjoint/partenaire pacsé collaborateur.
- Une copie de la pièce d'identité du conjoint/partenaire pacsé en cours de validité.
- Une déclaration sur l'honneur de non condamnation pénale avec filiation

En cas de déclaration d'affectation du patrimoine (EIRL)

- Un exemplaire original de la déclaration d'affectation du patrimoine comprenant un état descriptif de biens affectés.
- Le cas échéant, un exemplaire original de la déclaration d'accord du conjoint en cas d'affectation de biens communs par l'entrepreneur à responsabilité limitée.
- En cas d'affectation d'un bien immobilier : Un exemplaire de l'acte notarié + 1 exemplaire du justificatif de la publicité au bureau des hypothèques + 1 exemplaire de l'état descriptif de division si le bien immobilier n'est pas affecté en totalité.
- En cas d'affectation d'un bien (y compris immobilier – hors liquidités) dont la valeur est supérieure à 30 000 € : 1 exemplaire du rapport d'évaluation établi par un commissaire aux comptes, un expert comptable, une association de gestion et de comptabilité ou un notaire.
- En cas d'affectation d'un bien commun : 1 exemplaire de l'accord exprès et de l'information préalable du conjoint commun en biens.
- En cas d'affectation d'un bien indivis : 1 exemplaire de l'accord exprès et de l'information préalable des co-indivisaires.

En cas d'exercice d'une activité règlementée au RCS

- En fonction de l'activité, une copie ou un original de l'autorisation ou de la déclaration préalable

En cas de signature du formulaire par une autre personne que le dirigeant

- Un pouvoir signé en original.

PAIEMENT A L'ORDRE DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE (chèque bancaire ou mandat uniquement) :

- Immatriculation ou reprise d'une activité en entreprise individuelle
 - Création : 24.08 Euros
 - Création (si marié sous le régime de la communauté) : 32.11 Euros
 - Location-gérance : 50.84 Euros (si marié régime communauté: 58.87 €)
 - Achat 50.84 Euros (si marié régime communauté 58.87 €)
- Immatriculation micro entrepreneur : Gratuit
 - Sauf si marié sous le régime de la communauté : 8.03 Euros

PRESTATION COMPLEMENTAIRE DU CFE POUR FACILITER ET SIMPLIFIER VOS DEMARCHES : 70 €

Vous êtes reçu en rendez-vous, vous bénéficiez d'un conseil personnalisé. Votre formalité est traitée immédiatement (pas de formulaire déclaratif à remplir). Votre interlocuteur vous assure un suivi personnalisé. Vous avez la garantie d'un dossier conforme.

Nous contacter :

Centre de Formalités des Entreprises - CFE
2, cours Monseigneur Roméro - CS 50135
91004 ÉVRY Cedex
Tél : 01 60 79 91 91 Fax : 01 60 79 91 64
Courriel : scfe-991@essonne.cci.fr